

TABLEAU DE BORD DES INVESTISSEURS PARTICULIERS ACTIFS

N°17 - JANVIER 2025

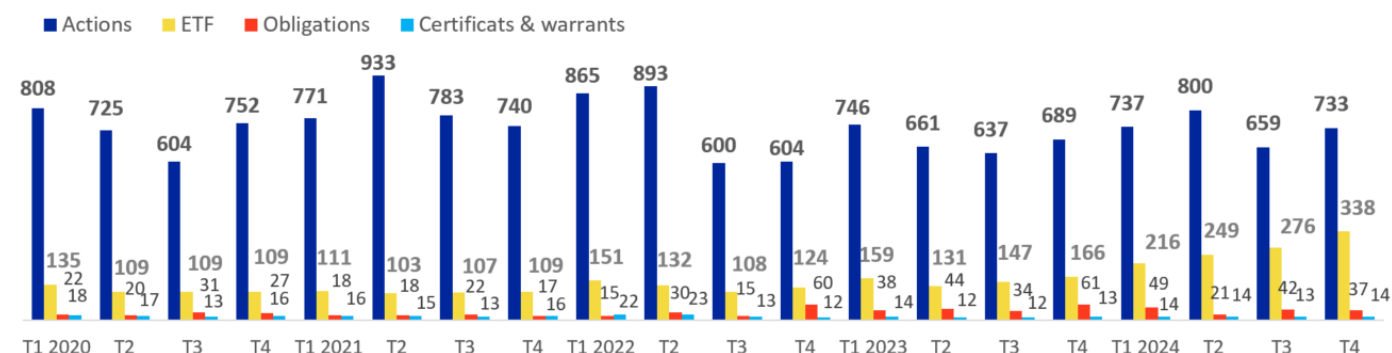
Nombre de particuliers ayant réalisé au moins une transaction (en milliers, par an et sur 5 ans)

	2020	2021	2022	2023	2024	2020 à 2024
Tous instruments financiers	1 486	1 712	1 687	1 538	1 715	3 776
dont actions	1 346	1 597	1 508	1 308	1 408	3 232
dont ETF	221	218	250	296	509	777

En 2024, environ 1,4 million de particuliers ont réalisé au moins un achat ou une vente d'actions cotées (+7,6 % par rapport à 2023). Le nombre de particuliers actifs sur les ETF a augmenté de 72 % en atteignant 509 000 après 296 000 en 2023. Depuis cinq ans, plus de 3,2 millions de particuliers ont acheté ou vendu des actions et 777 000 des ETF.

Source : déclarations des transactions, AMF

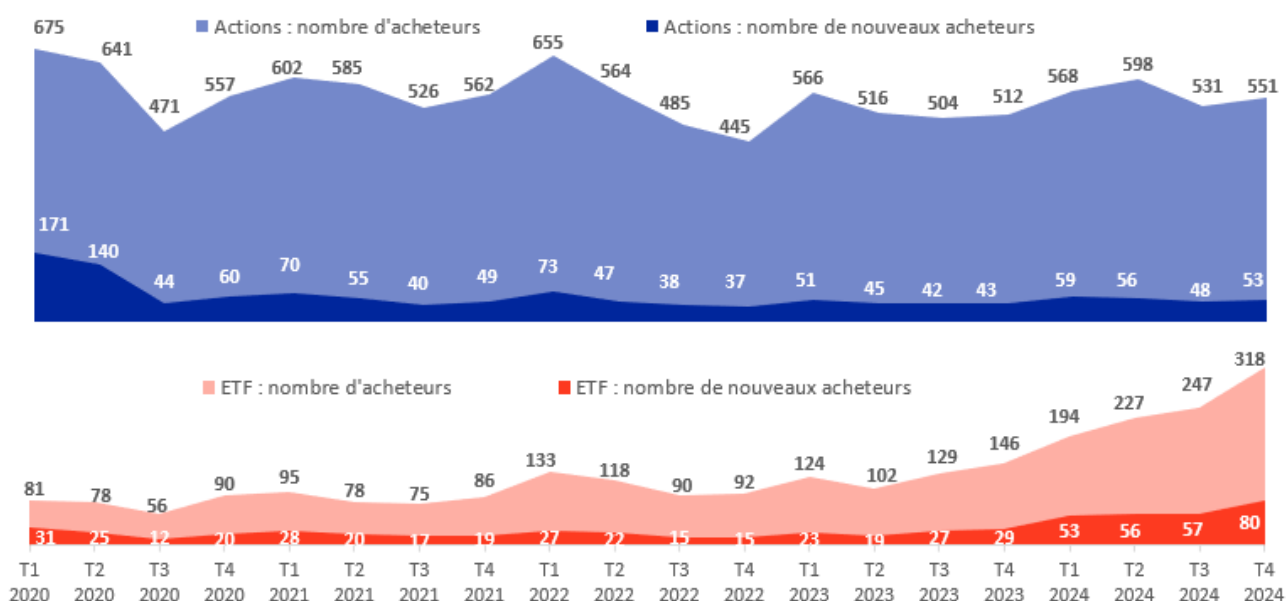
Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat ou une vente (en milliers, par trimestre)



Au 4^e trimestre 2024, 733 000 particuliers ont réalisé un achat ou une vente sur des actions, un chiffre en hausse de 6,4 % par rapport au 4^e trimestre 2023 et de 21 % par rapport au même trimestre de 2022. Le nombre de particuliers ayant réalisé des transactions en ETF atteint 338 000, soit un doublement sur un an.

Source : déclarations des transactions, AMF

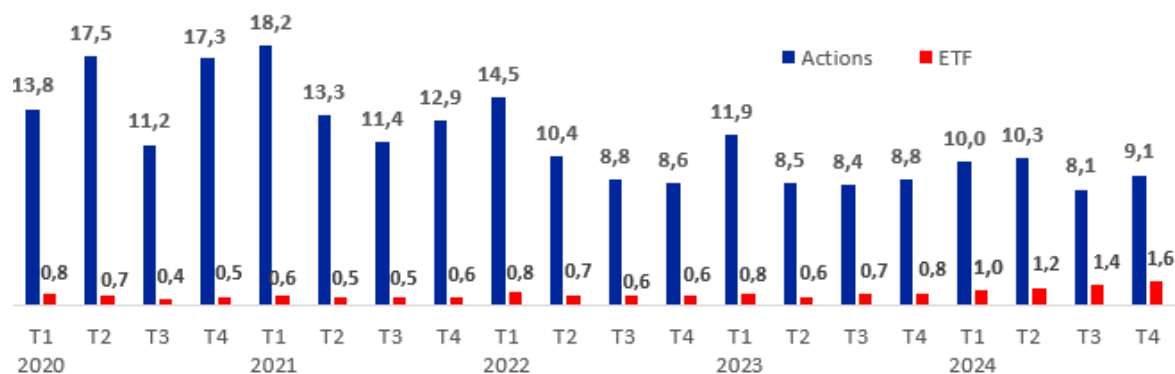
Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat d'actions ou d'ETF, dont les « nouveaux » investisseurs (en milliers, par trimestre)



Au 4^e trimestre 2024, environ 551 000 particuliers ont acheté des actions, dont 53 000 étaient de nouveaux investisseurs. Sur le même trimestre, environ 318 000 particuliers ont acheté des ETF, dont 80 000 nouveaux investisseurs, soit au total 246 000 nouveaux acheteurs d'ETF depuis le début de l'année.

Source : déclarations des transactions, AMF

Nombre de transactions effectuées par des particuliers en France sur des actions et des ETF admis aux négociations en Europe (en millions, par trimestre)



Au 4^e trimestre 2024, le nombre de transactions réalisées en France par des particuliers sur des actions cotées dans l'Union européenne a atteint 9,1 millions, un niveau supérieur à celui du 4^e trimestre de 2023 (8,8 millions). Au total, 37,5 millions de transactions en actions ont été enregistrées sur l'année, en baisse de 0,5 % par rapport à 2023.

Le nombre de transactions en ETF a continué d'augmenter, atteignant 1,6 million au 4^e trimestre. Sur l'ensemble de 2024, 5,2 millions de transactions en ETF ont été réalisées (+ 83 % par rapport à 2023).

Source : déclarations des transactions, AMF

Les statistiques présentées dans ce Tableau de bord concernent les clients particuliers servis par un prestataire de services d'investissement (PSI) établi en France (à l'exception de ses succursales à l'étranger) ou la succursale en France d'un PSI de l'Union européenne et réalisant des transactions sur des instruments financiers cotés dans l'Union européenne.

Investisseur « actif »

Investisseur ayant réalisé au moins une transaction à l'achat ou à la vente, sur la période considérée, sur un instrument financier admis aux négociations sur une plateforme de l'Union européenne.

Nombre de particuliers en France ayant réalisé au moins un achat ou une vente

Nombre de particuliers différents ayant réalisé, sur la période considérée, au moins une transaction à l'achat ou à la vente.

Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat d'actions

Nombre de particuliers différents ayant réalisé, sur la période considérée, au moins une transaction à l'achat.

Différence avec le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une vente

Sur la période considérée, différence entre le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une transaction à l'achat et le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une transaction à la vente.

Nouveaux investisseurs

Investisseurs particuliers ayant réalisé sur la période considérée au moins une transaction à l'achat pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2018, date du début des déclarations des transactions. Ce chiffre intègre à la fois des personnes qui n'avaient jamais réalisé de transaction jusque-là et des investisseurs inactifs depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les déclarations des transactions

Dans le cadre de la réglementation européenne sur les marchés d'instruments financiers (directive MIF2), les prestataires de services d'investissement (PSI) établis dans l'Union européenne déclarent aux régulateurs européens les transactions effectuées sur des instruments financiers admis aux négociations sur une plateforme européenne (actions, obligations, ETF, certificats, warrants, options, produits de bourse, etc.), à l'exception des transactions portant sur des parts de placements collectifs (FCP, SICAV, SCPI, etc.).

